Compte-rendu du CSA bilan de rentrée 2026 en Vendée (le 20.11.26)

Le vendredi 20 novembre se tenait le CSA de bilan de la rentrée de septembre 2026 dans les écoles de Vendée.

Vous pourrez retrouver la déclaration liminaire de la FNEC-FP FO qui revient sur la rentrée chaotique vécue par les personnels : piratage informatique, canicule de fin d'année dernière, mouvement social et violence envers les personnels et les élèves, manque de postes, coupe du budget mais des milliards pour la guerre, RASED surchargés, mouvement sclérosé, promotions tardives …. Tant de sujet à aborder pour expliquer la colère des collègues en ce milieu de deuxième période !

La rentrée dans le premier degré en Vendée

Sans surprise, au regard de la baisse démographique à l'échelle nationale, les **effectifs baissent** dans les écoles publiques (et privées !) du département : **-859 élèves** par rapport à la rentrée 2025.
Cela pourrait donc laisser envisager un allègement des effectifs dans les classes ? Que nenni ! Ce sont 33 emplois qui ont été supprimés lors de la carte scolaire de l'année dernière.

La DASEN a également indiqué que 94.2% des écoles vendéennes ont un E/C (nombre d'élèves par classe) inférieur ou égal à **24**.

> Cette moyenne par école ne rentre pas dans le détail des classes : Les mesures de plafonnement à 24 en GS, CP et CE1 conforte la moyenne, mais les autres niveaux sont souvent les grands perdants avec de forts effectifs au cycle 1 et 3.

La DASEN a également confirmé qu'**aucun contractuel** n'était présent dans le 1er degré en Vendée.

La DASEN l'a longuement abordé et un Groupe de Travail sera mis en place avec les organisations syndicales : l'heure est à la fusion des écoles et au RPI !
Et ses arguments vont bon train : meilleures décharges de direction, plus attractif pour les familles, discussions engagées auprès des collectivités…

> Mais les RPI restent une organisation spécifique avec des déplacements imposés entre communes, conséquences des suppressions de postes, pour FO. La fermeture d'une école n'est pas une victoire, et d'autres combats sont à emner sur notre territoire, notamment concernant la dualité avec le privé, en concurrence directe avec le réseau public, abandonné par l'Etat. Argent public pour l'école publique : pour la rénovation du bâti, pour des meilleures conditions de travail, pour une meilleure rémunération !
> Affaire à suivre, préparons-nous à défendre notre service public !

3 postes POP ont été créés cette année : langue étrangère, parcours éducatif et culturel, poste en langue sur l'Ile d'Yeu.

> FO rappelle son opposition aux Postes à Profil (POP) qui créent un mouvement parallèle et dont les attributions sont subjectives et non sujettes à un barème !

Le SNUDI-FO est revenu sur le fait que de nombreux dispositifs ULIS apparaissent incomplets à la rentrée, or de nombreux élèves notifiés ne bénéficient pas de l'accompagnement nécessaire.
L'IEN ASH explique cela par un constat fait au 15 septembre avec des départs durant l'été, des changement d'orientation initié par les familles… Mais il assure que tous les dispositifs se complètent en cours d'année.

Les OS ont pu formuler quelques demandes mais la durée de ce CSA était très contraintes car une autre instance (F3SCT) suivait ensuite. En voici un bref aperçu :

- Le comptage des TPS au moment de la carte scolaire, prendra-t-il en compte les habitudes d'accueil des écoles, même si celles-ci en accueillent plus que le seuil maximum de comptage ? Et les accueils de janvier ?

La DASEN a répondu que cela serait un élément qualitatif de la carte scolaire, mais que ces élèves ne pouvaient être comptés (*les TPS ne devraient même pas l'être du tout, à croire que ce ne sont pas des élèves présents dans les classes ?)*

- Le remplacement est catastrophique en ce moment, qu'est-ce qui explique cela ?

Le nombre de Temps Partiel Thérapeutique à presque doublé par rapport à la même période l'année dernière, donc les remplaçants sont plus mobilisés.

Ici, au-delà du manque de moyen, c'est l'épuisement professionnel qui est mis en lumière avec l'augmentation des TPT ! Et ce mal-être découle en cascade sur les collègues qui ne sont pas remplacés et culpabilisent alors de laisser les autres collègues se répartir une classe entière….

- La carte du réseau prioritaire sera-t-elle revue ? Laisser un collège dicter ou non le caractère d'éducation prioritaire d'une école est injuste. De nombreuses écoles accueillent des élèves relevant du dispositif d'éducation prioritaire, mais ne bénéficient pas des allégements d'effectifs que permet la qualification REP, car leur collège de secteur accueille également des communes alentours, faisant alors augmenter l'IPS qui permet le classement REP.

Une refonte de la carte d'éducation prioritaire n'est pas du tout prévue pour le moment, cela sera un gros travail à mener, puisqu'il laisserait supposer des entrées et des sorties du réseau d'éducation prioritaire. Les élections présidentielles à venir pourraient également rebattre les cartes selon la nouvelle présidence de la République.

D'autres questionnements seront transmis ultérieurement par le SNUDI-FO 85.
Un recueil des questions à soumettre à l'administration sera fait lors de notre **RIS du mercredi 25 novembre 2026** (formulaire d'inscription ici).